

ECO-ZONES

Initiative

Cette campagne initiée par Chantier Nature propose aux gestionnaires et aménageurs de zones d'activités économiques ainsi qu'aux entreprises, des pistes concrètes pour mieux qualifier les espaces extérieurs de l'entreprise.

Cette démarche qualité concourt au management environnemental global de l'activité économique. Elle participe en cela à son attractivité, au bien-être du personnel, tout en permettant l'amélioration biologique des sites aménagés.

Eco-Zones Initiative : un premier pas vers un développement plus harmonieux et durable.

La mission de CHANTIER NATURE inclut

1- L'information, le conseil et la sensibilisation des acteurs concernés

élus, techniciens, aménageurs et gestionnaires, chefs d'entreprise

2 - La qualification des partenaires techniques

par la formation aux enjeux et modalités de l'aménagement et de la gestion différenciée des espaces : services techniques des collectivités locales et territoriales, associations privées, entreprises et autres opérateurs chargés des travaux et de l'entretien

3 - La définition des aménagements et des équipements adaptés

choix rigoureux des sites d'intervention, des plantes, du mobilier urbain...

4 - Le suivi des travaux

garantissant le respect des préconisations techniques

5 - La réalisation d'un cahier des charges d'entretien précis

et un suivi des prestations

Association CHANTIER NATURE
Territoires et Développement Durable
16, Place Cormontaigne - 59000 Lille

Rosa GRAVINA
Tél : 03.20.17.11.77 (fax 70)
rgravina@chantiernature.org



ECO-ZONES

Initiative



**La démarche qualité
commence aux portes
de l'entreprise . . .**



5 ARGUMENTS POUR MIEUX INVESTIR LES ESPACES EXTERIEURS DE L'ENTREPRISE

1 **Un aménagement bien pensé des abords de l'entreprise contribue à son image attractive et donc à son développement !**

2 **Un environnement de qualité contribue au bien-être de tous vos collaborateurs !**

3 **Il est possible d'améliorer la qualité et l'originalité des espaces extérieurs avec un coût de gestion et d'entretien moindre ou égal !**

4 **Faire des zones d'activités des espaces d'accueil durables pour la nature permet de lui redonner un droit de "cité" et de retrouver un équilibre naturel entre l'homme et son environnement**

5 **Adopter une démarche de qualité innovante dès les phases amont des projets d'aménagement de site permet de répondre aux normes environnementales de notre temps**

**Quelques idées
simples et concrètes :**

DES OUTILS ET DES IDEES POUR VOUS AIDER!

Quelques conseils pour aider votre projet :

Fiche 1 : Protéger et améliorer l'esthétique de votre bâti

Fiche 2 : Un maillage vert au sein de la zone d'activité : la clôture

Fiche 3 : Mieux intégrer la zone d'activité et l'entreprise dans leur environnement

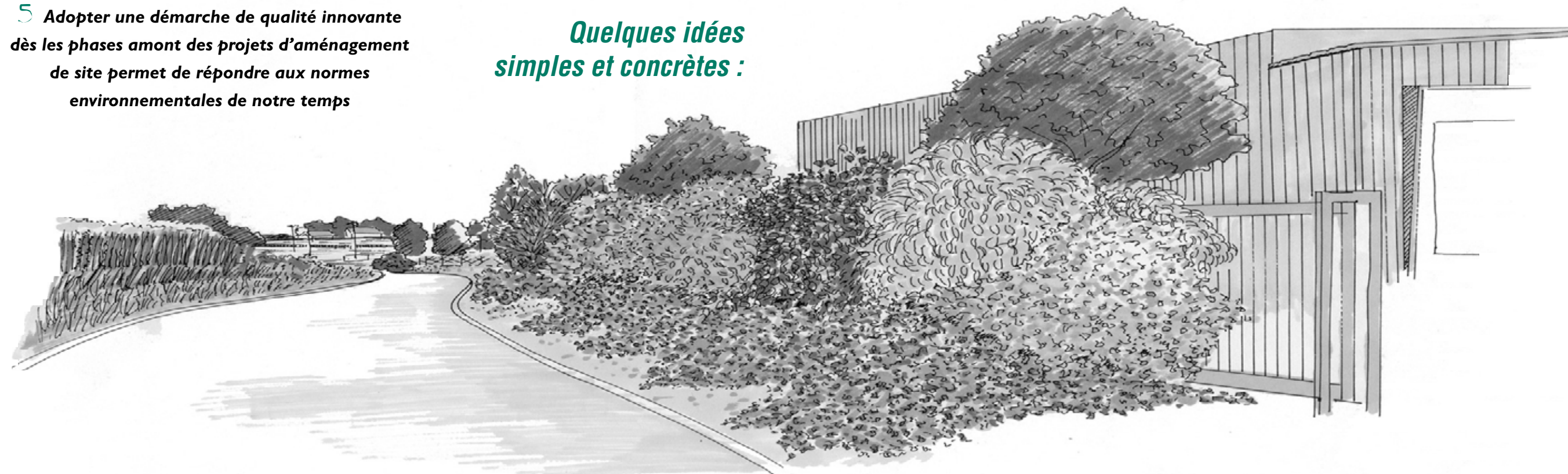
Fiche 4 : Friches et délaissés

Fiche 5 : Valoriser ses eaux pluviales ... et pourquoi pas gérer ses eaux usées

Fiche 6 : Donner le ton aux entrées de site

Fiche 7 : Un éclairage raisonné

Fiche 8 : Projet pilote !



PALME : Une démarche qualité et une Charte

L'association Palme tente de rapprocher une démarche de qualité de management environnemental à la norme ISO 14001. Le fil conducteur de cette démarche est la Charte PALME. Le respect des engagements prescrits conditionne l'obtention d'une certification ISO 14001. L'un des engagements concerne la gestion du milieu et du paysage.

Association PALME

Siège social : 54 rue de la Jonquière - 75 017 Paris
Tél : 01 55 65 15 83 - Fax : 01 55 65 15 99
Email : association.palme@wanadoo.fr
Site : <http://assoc.wanadoo.fr/association.palme/>

OREE

Orée est une association à but non lucratif créée en 1992 de la volonté de réunir entreprises et collectivités autour d'objectifs communs : partenariats, information et promotion de la gestion environnementale, animation d'un réseau d'échange national et international des acteurs de l'environnement.

Association OREE

42 rue du Faubourg Poissonnière - 75 010 Paris
Tél : 02 48 24 04 00 - Fax : 01 48 24 04 63
Email : oree@oree.org - Site : www.oree.com